

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 202

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 10 de cet article, substituer aux mots :

« opérations de logements situées »,

les mots :

« logements situés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.